

Cahier des charges Conciergerie de la halle de gymnastique

GÉNÉRALITÉS

La conciergerie de la halle est soumise directement au Conseil communal.
Elle peut être amenée à effectuer un horaire irrégulier.

RESPONSABILITÉS

La titulaire est responsable vis-à-vis du Conseil communal de l'organisation et de l'exécution de son travail.
Elle est responsable vis-à-vis de tiers de dommages qu'elle pourrait causer dans son activité par le non respect des normes de sécurité et des directives reçues.
Elle est responsable du bon état d'entretien de la halle de gymnastique en collaboration avec la conciergerie titulaire.
Elle informera le Conseil communal des comportements inadéquats d'usagers.

Nombre d'heures par semaine : minimum 4 heures, voire plus en fonction de l'occupation de la halle;
Temps de travail à organiser en fonction de l'utilisation de la halle ;

Missions du poste

Garantir la propreté du bâtiment :

- Effectue le nettoyage de la halle, des vestiaires et locaux annexes ;
- Effectue les nettoyages des corridors et des entrées du bâtiment ;
- Vide les poubelles intérieures et extérieures du bâtiment;
- Nettoie les sanitaires, les lavabos et gère les essuie-mains ;

Tâches principales

- Nettoyage de la halle de gymnastique;
- Contrôle des locaux et inventaire au terme de son utilisation ;
- Grands nettoyages d'été en collaboration avec du personnel engagé ponctuellement, organisés en début des vacances scolaires ;

Profil

- ✓ Personne consciencieuse et respectueuse du matériel, apte à planifier et organiser son travail en fonction de l'utilisation de la halle ;

Entrée en fonction

- ✓ De suite ou à convenir.

Salaires

- ✓ Prix de l'heure brut de Fr. 24,00 ;
- ✓ Les déductions légales seront opérées, à savoir cotisations AVS/AI/APG, assurance-chômage et assurance accident, en fonction du taux d'activité effectué.

Le Conseil communal